

# H ABSOLU 15



## COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

<b>Période de commercialisation</b>	Du 4 avril 2023 au 31 mai 2023. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de H Absolu 15 peut cesser à tout moment sans préavis.
<b>Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement</b>	12 ans (hors cas de remboursement anticipé). Le souscripteur prend un <b>risque de perte en capital partielle ou totale</b> non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. Pour les autres facteurs de risques, voir pages suivantes.
<b>Éligibilité (cadres d'investissement)</b>	<b>Comptes-titres, unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.</b> La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Absolu 15 et ne prend pas en compte les spécificités liées aux cadres d'investissement dans lesquels H Absolu 15 est proposé. Pour les cadres d'investissement "Assurance-vie" ou "Capitalisation", l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
<b>Émetteur</b>	Crédit Mutuel Arkéa <sup>(1)</sup> Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur.
<b>Cotation</b>	Euronext Paris (Marché réglementé)

**Vous êtes sur le point d'acheter un instrument financier qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

(1) Moody's : Aa3 au 30 juillet 2021 / Fitch : A au 09 décembre 2021. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sauraient constituer un argument de souscription à H Absolu 15.



# H ABSOLU 15

TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

- Le souscripteur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'Indice de référence Euro iStoxx<sup>®</sup> 50 Equal Weight NR Decrement 5% ("l'Indice de référence").

Le remboursement de H Absolu 15 est conditionné à l'évolution de l'Indice de référence Euro iStoxx<sup>®</sup> 50 Equal Weight NR Decrement 5% qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

- Les 11 premières années, une possibilité de remboursement anticipé automatique du capital tous les ans<sup>(1)</sup>, avec un gain plafonné à 7 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale<sup>(4)</sup> (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,32 %<sup>(3)</sup>)

Dès que l'Indice de référence est supérieur ou égal à son niveau initial<sup>(4)</sup> à une date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>.

- À l'échéance :

- Le souscripteur s'expose à une perte en capital, partielle ou totale, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice de référence

Si, à la date de constatation finale<sup>(5)</sup>, l'Indice de référence baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial<sup>(4)</sup>.

- Un remboursement de l'intégralité du capital investi<sup>(2)</sup> (soit un Taux de Rendement Annuel net de - 0,60 %<sup>(3)</sup>)

Si, à la date de constatation finale<sup>(5)</sup>, l'Indice de référence ne baisse pas de plus de 30 % par rapport à son niveau initial<sup>(4)</sup>.

- Un remboursement de l'intégralité du capital investi<sup>(2)</sup> augmenté d'un gain plafonné à 84 %<sup>(2)</sup> (soit 7 % par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net de 4,58 %<sup>(3)</sup>)

Si, à la date de constatation finale<sup>(5)</sup>, l'Indice de référence ne baisse pas de plus de 20 % par rapport à son niveau initial<sup>(4)</sup>.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale<sup>(4)</sup> jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup> ou la date de constatation finale<sup>(5)</sup>.

(4) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale du 2 juin 2023.

(5) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation finale du 4 juin 2035.

## PRÉCISIONS

- > Les termes "capital" et "capital investi" utilisés dans cette communication à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de H Absolu 15, soit 1.000 €.
  - > En cas de forte baisse de l'Indice de référence à l'échéance de H Absolu 15 au-delà de 30 % par rapport à son niveau initial, le remboursement de H Absolu 15 sera diminué de l'intégralité de la baisse<sup>(1)</sup> enregistrée par l'Indice de référence. **Le souscripteur subira donc une perte en capital égale à cette baisse<sup>(1)</sup> de l'Indice de référence augmentée des frais liés au cadre d'investissement.**
  - > Un remboursement de l'intégralité du capital investi augmenté d'un gain de 7 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si le niveau de l'Indice de référence à l'échéance n'est pas en baisse<sup>(1)</sup> de plus de 20 % par rapport à son niveau initial. Le souscripteur accepte de limiter ses gains à ce montant même en cas de hausse de l'Indice de référence supérieure à ce montant.
  - > H Absolu 15 peut être proposé en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Absolu 15 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels H Absolu 15 est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
- Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- > Tous les remboursements présentés ici sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement et hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Les Taux de Rendement Annuels sont, quant à eux, présentés nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité.
  - > L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention de H Absolu 15 par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique concernée, selon le cas.

**H Absolu 15 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des souscripteurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.**

(1) La baisse de l'Indice de référence est l'écart entre son niveau à la date de constatation initiale (le 2 juin 2023) et son niveau à la date de constatation finale (le 4 juin 2035). Cette baisse est exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

## AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

### Avantages

- > Une possibilité de remboursement anticipé automatique tous les ans à partir de l'année 1<sup>(1)</sup> à hauteur du capital investi<sup>(2)</sup> augmenté d'un gain de 7 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale<sup>(5)</sup> (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,32 %<sup>(3)</sup>) si à une date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, l'Indice de référence est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial<sup>(5)</sup>.
- > Si H Absolu 15 dure jusqu'à l'échéance des 12 ans et que l'Indice de référence n'est pas en baisse de plus de 20 % à la date de constatation finale<sup>(4)</sup> par rapport à son niveau initial, le souscripteur reçoit son capital investi<sup>(2)</sup> augmenté de 7 %<sup>(2)</sup> par année écoulée soit un remboursement à hauteur de 184 %<sup>(2)</sup> de son capital investi (Taux de Rendement Annuel net de 4,58 %<sup>(3)</sup>).
- > Remboursement conditionnel du capital<sup>(2)</sup> à l'échéance : dès lors qu'à la date de constatation finale<sup>(4)</sup> l'Indice de référence ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial<sup>(5)</sup>.

### Inconvénients

- > **Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :**
  - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique n'ont pas été réunies, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie et pourra être inférieur au montant du capital initialement investi.
  - **À l'échéance des 12 ans :** en cas de baisse de l'Indice de référence de plus de 30 % par rapport à son niveau initial. Le souscripteur est exposé à une perte en capital d'au moins 30 %, pouvant être totale.
  - **Lorsque H Absolu 15 est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.** Le souscripteur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- > **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance :** il est très sensible à une faible variation de l'Indice de référence autour des seuils de 20 % et 30 % de baisse.
- > **Plafonnement des gains :** le gain potentiel maximum est fixé à 7 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale<sup>(5)</sup> (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,32 %<sup>(3)</sup>), même en cas de hausse de l'Indice de référence supérieure à ce montant.
- > L'Indice de référence est équilibré et calculé, dividendes nets réinvestis, **diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.** Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice de référence peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.
- > **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 12 ans.
- > Le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché de H Absolu 15).

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale<sup>(5)</sup> jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup> ou la date de constatation finale<sup>(4)</sup>.

(4) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation finale du 4 juin 2035.

(5) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale du 2 juin 2023.

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Il est recommandé, conformément à l'article 14 du règlement délégué (UE) 2019/979, de lire attentivement la rubrique "Facteurs de risques" du [Prospectus de Base](#), et le cas échéant, de ses [suppléments](#).

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

### Risque de perte en capital

En cas de revente avant l'échéance<sup>(1)</sup>, le prix de cession du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Toute cession sera exécutée aux conditions de marché. Le souscripteur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori.

À l'échéance, si le support n'a pas été remboursé par anticipation et si l'Indice de référence baisse de plus de 30 %, le souscripteur subira une perte en capital équivalente à celle de l'Indice de référence.

### Risque de contrepartie

Le souscripteur est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'Émetteur. La notation de Crédit Mutuel Arkéa est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien un argument de souscription du support et ne saurait en constituer un.

### Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché (par exemple, en cas de suspension ou de réduction importante des négociations sur une ou plusieurs actions composant l'Indice de référence) peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire rendre ce support totalement illiquide.

### Risques liés à l'Indice de référence

Le niveau de l'Indice de référence peut être affecté par des événements économiques, financiers et politiques, y compris la(les) bourse(s) de valeurs ou système(s) de cotation sur lesquels les titres composant l'Indice de référence sont négociés. L'Indice de référence est composé d'actions sous-jacentes qui seront sujettes à des fluctuations de prix de marché, ce qui peut affecter de manière négative la performance du support.

### Risques liés au projet de désaffiliation du groupe Crédit Mutuel Arkéa

L'attention du souscripteur est attirée sur la complexité du contexte, sur les incertitudes et les risques liés à la désaffiliation du groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel. Ces risques et incertitudes sont relatifs à Crédit Mutuel Arkéa et aux caisses locales affiliées à Crédit Mutuel Arkéa et doivent être analysés par le souscripteur préalablement à toute décision d'investissement. Pour plus d'informations, le souscripteur est invité à consulter attentivement le paragraphe "Risques relatifs à la désaffiliation du groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel" au sein du Document d'enregistrement universel de l'Émetteur tel qu'incorporé par référence dans le Prospectus de Base.

### Risque lié à l'inflation

Les souscripteurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

## FONCTIONNEMENT

### Mécanisme de remboursement anticipé automatique annuel

À la date de constatation initiale, le 2 juin 2023, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence et on le retient comme son niveau initial.

#### ANNÉES 1 À 11

À chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup> à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial<sup>(1)</sup>, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> correspondante :

**CAPITAL INVESTI<sup>(2)</sup>**

+

**7 %<sup>(2)</sup>**

par année écoulée depuis la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>

(soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,32 %<sup>(3)</sup>)

**EN CAS D'ABSENCE D'ACTIVATION DE CE MÉCANISME,  
H ABSOLU 15 SE POURSUIVRA JUSQU'À  
L'ÉCHÉANCE DES 12 ANS.**

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

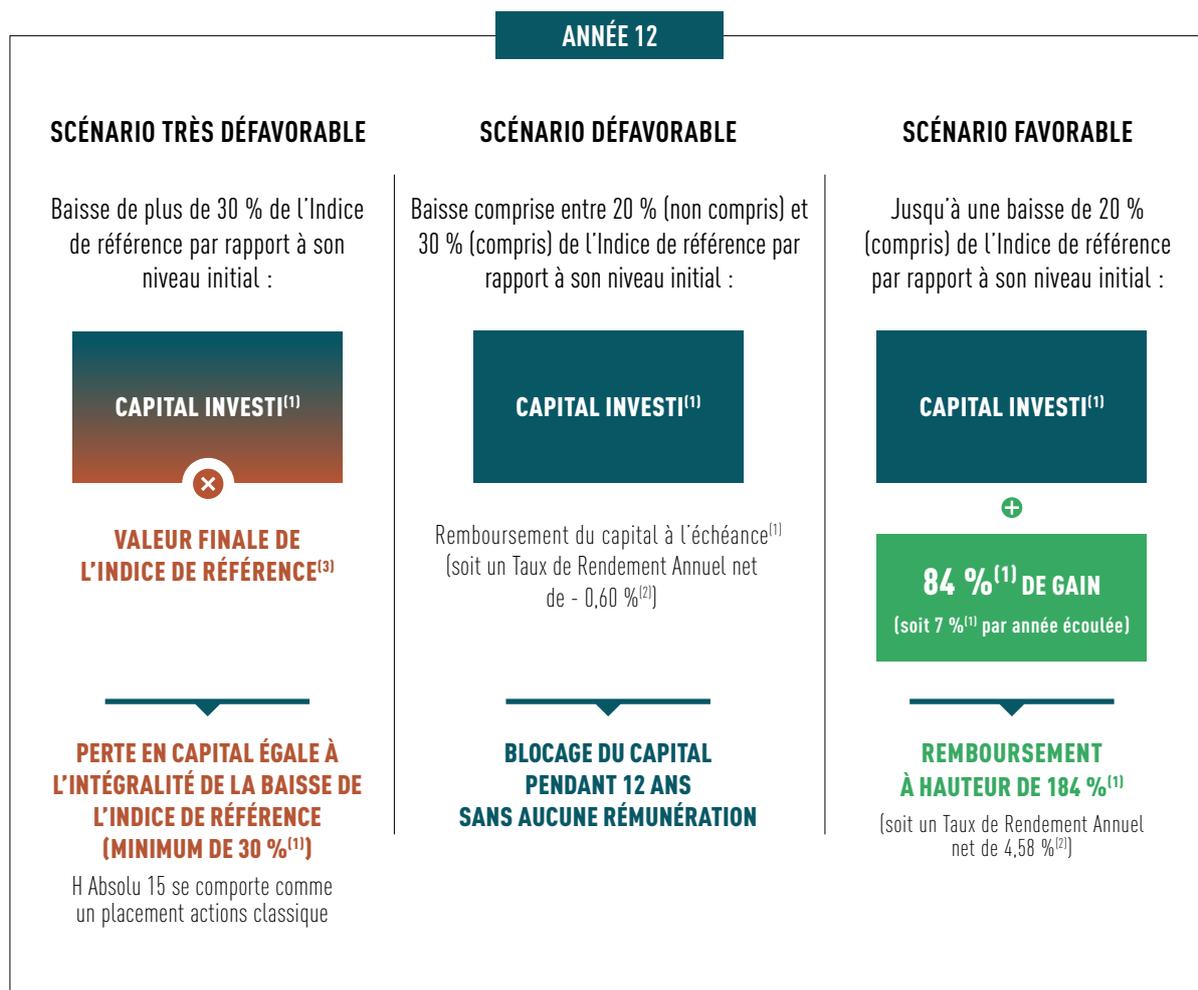
(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 juin 2023) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup> ou la date de constatation finale (le 4 juin 2035).

## Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 4 juin 2035, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Absolu 15 est retenu suivant 3 scénarios. Lors du remboursement final, le 11 juin 2035, le souscripteur reçoit :



L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où le niveau de l'Indice de référence serait inférieur à son niveau initial à l'issue des années 1 à 11 (aux dates de constatation annuelle<sup>(4)</sup>) et aurait un niveau nul à l'issue de l'année 12 (date de constatation finale<sup>(4)</sup>). La perte en capital pourrait être également totale en cas de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

(1) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 juin 2023) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle<sup>(4)</sup> ou la date de constatation finale (le 4 juin 2035).

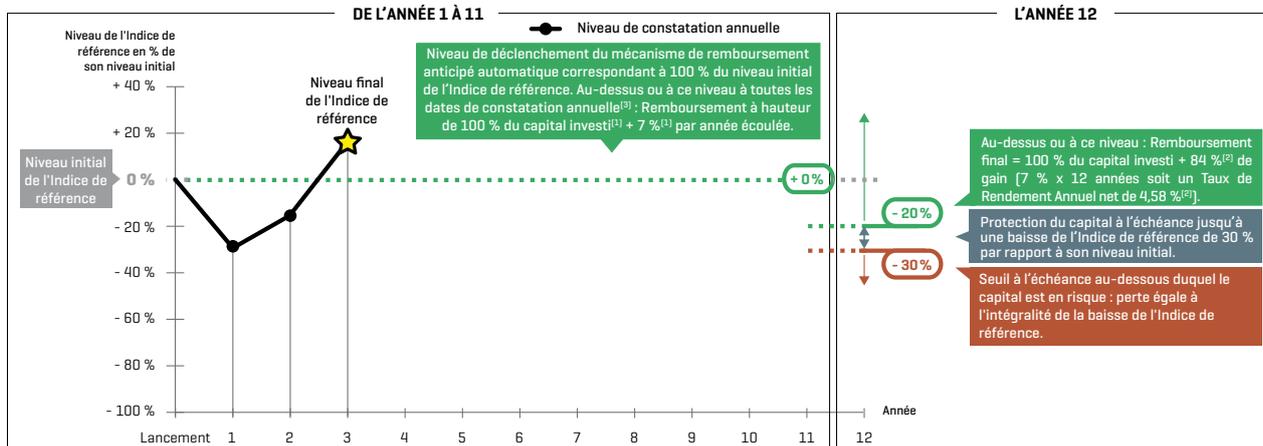
(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'Indice de référence constatée à sa date de constatation initiale (le 2 juin 2023).

(4) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées dans les exemples ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de H Absolu 15. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

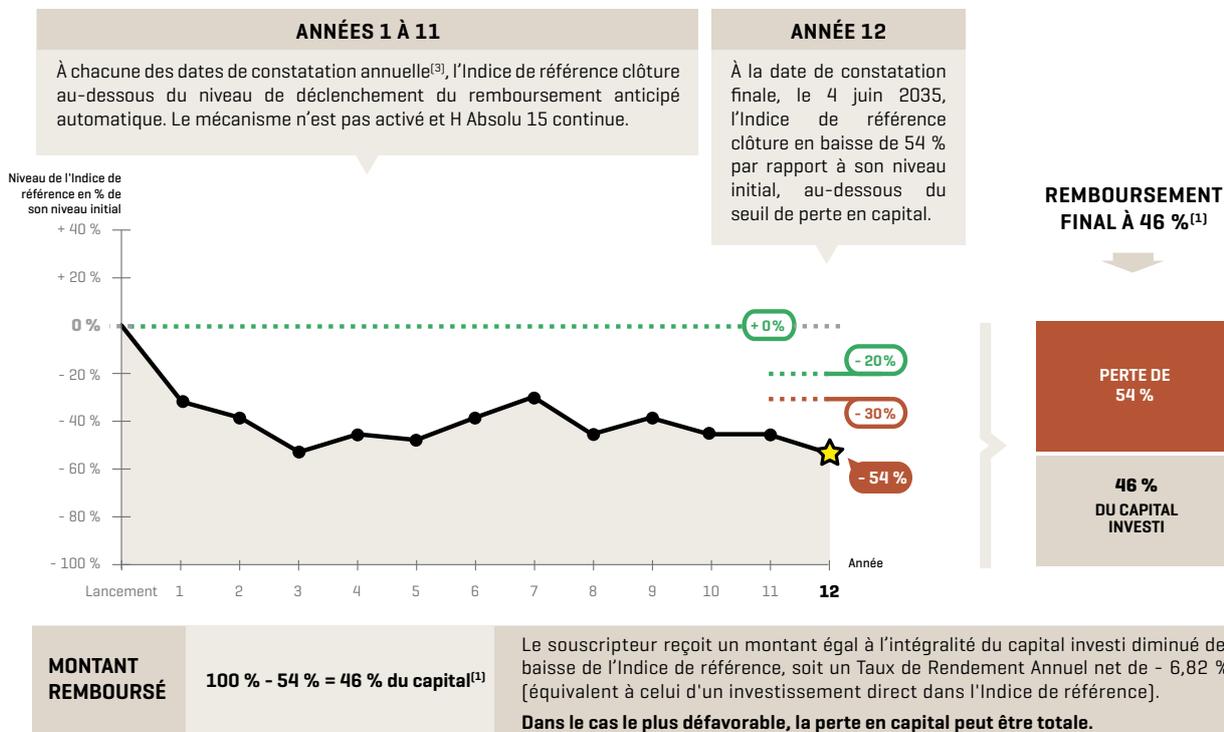
Légende des schémas - Ceci n'est pas un scénario.



## EXEMPLE DE SCÉNARIO TRÈS DÉFAVORABLE

### Perte en capital à l'issue de l'année 12 à hauteur de la baisse de l'Indice de référence

Niveau de l'Indice de référence en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial à l'issue de l'année 12



(1) Hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

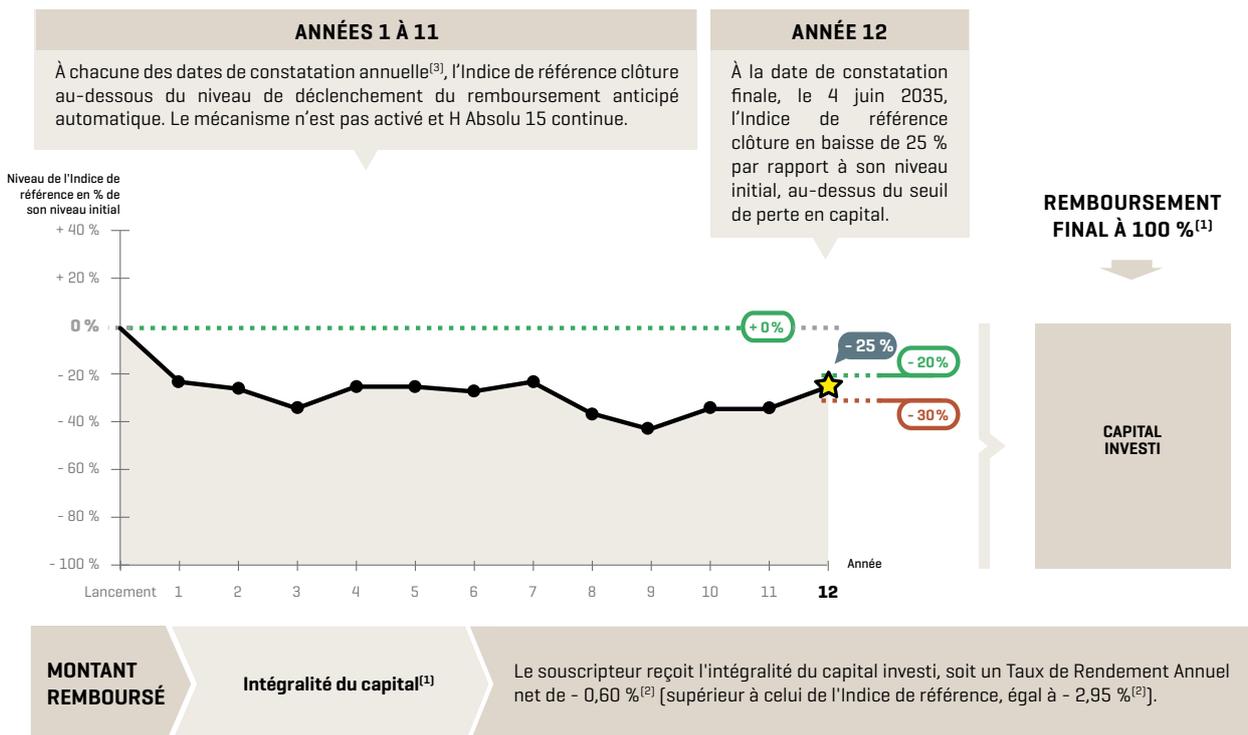
(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 juin 2023) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle<sup>(3)</sup> ou la date de constatation finale (le 4 juin 2035).

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

**EXEMPLE DE SCÉNARIO DÉFAVORABLE**

**Remboursement du capital en année 12**

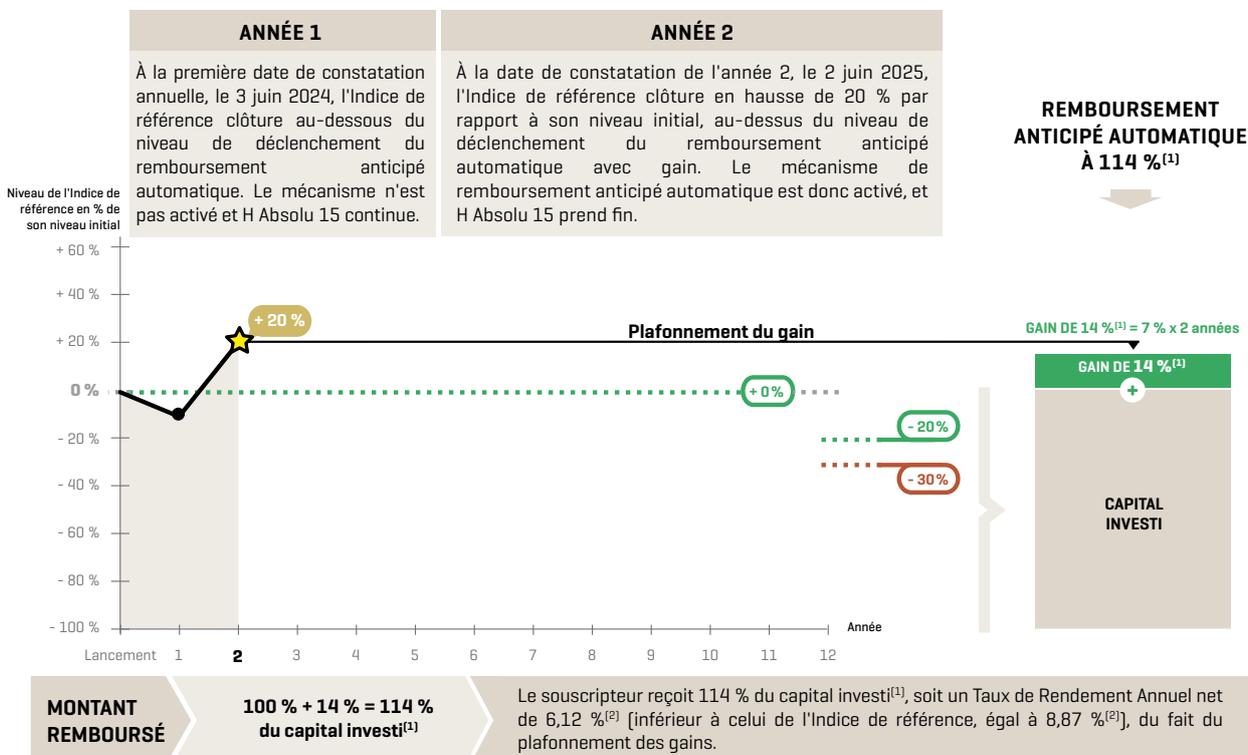
Niveau de l'Indice de référence en baisse de moins de 30 % par rapport à son niveau initial à l'issue de l'année 12



**EXEMPLE DE SCÉNARIO FAVORABLE** avec mise en évidence du plafonnement des gains

**Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 2 avec un gain de 14 %<sup>(1)</sup>**

Hausse de l'Indice de référence à l'issue de l'année 2



(1) Hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

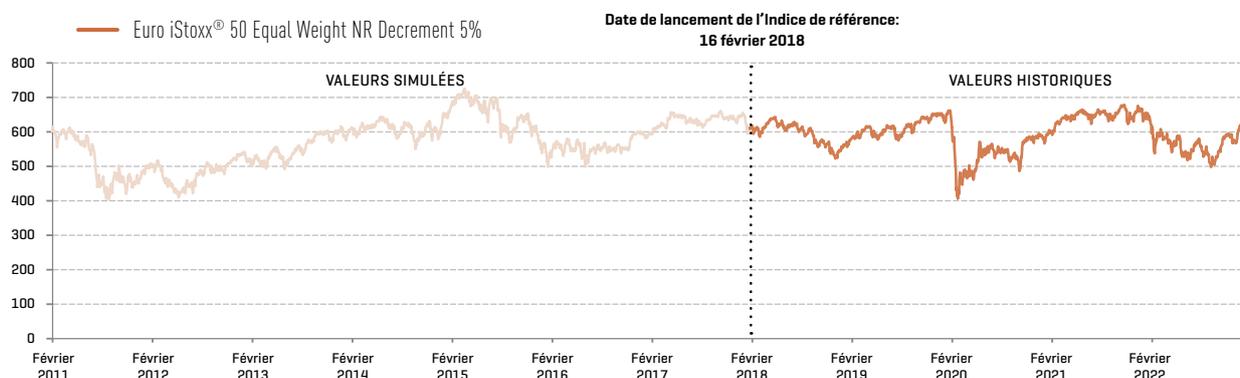
(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 juin 2023) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle<sup>(3)</sup> ou la date de constatation finale (le 4 juin 2035).

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

## INDICE DE RÉFÉRENCE : EURO ISTOXX® 50 EQUAL WEIGHT NR DECREMENT 5%

Performances simulées et historiques de l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5% (entre le 24 février 2011 et le 24 février 2023)

Toutes les données précédant le 16 février 2018 sont le résultat de simulations de performances passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice de référence s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.



Source : Bloomberg<sup>(1)</sup> au 24 février 2023

Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5%	Performances <sup>(2)</sup> cumulées au 24 février 2023 (évolution simulée jusqu'au 16 février 2018, et historique ensuite)
1 an	4,80 %
5 ans	1,67 %
10 ans	21,73 %
12 ans	3,79 %

Source : Bloomberg<sup>(1)</sup> au 24 février 2023

**LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.**

L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5% (**dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**) est un indice actions créé, calculé et publié par STOXX, depuis le 16 février 2018.

Il est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières listées au sein de la zone euro. Les 50 actions composant l'Indice de référence sont sélectionnées annuellement et rebalancées trimestriellement. Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière flottante, l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5% équilibre l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice de référence à chaque date de rebalancement.

L'Indice de référence est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes distribués par les actions composant l'Indice de référence sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.

Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par les actions composant l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5% est en moyenne de 2,70 % par an depuis 12 ans.

Pour plus d'informations sur l'Indice de référence, veuillez consulter le site de STOXX® : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=ISXE50T5>

Les caractéristiques de l'Indice de référence sont les suivantes :

**PONDÉRATION** : l'Indice de référence est équilibré et le poids de chacune des 50 valeurs le composant est de 2 % à chaque date de rebalancement.

**RENDEMENT AJUSTÉ** : un prélèvement forfaitaire de 5 % est déduit du rendement net.

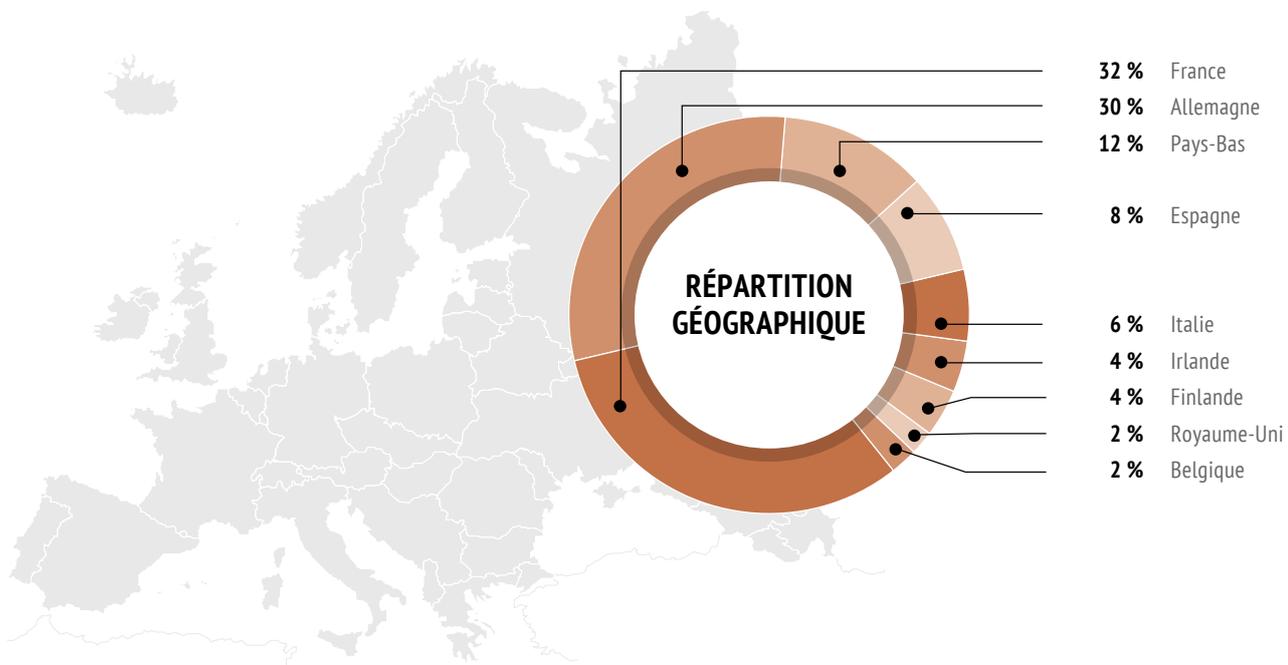
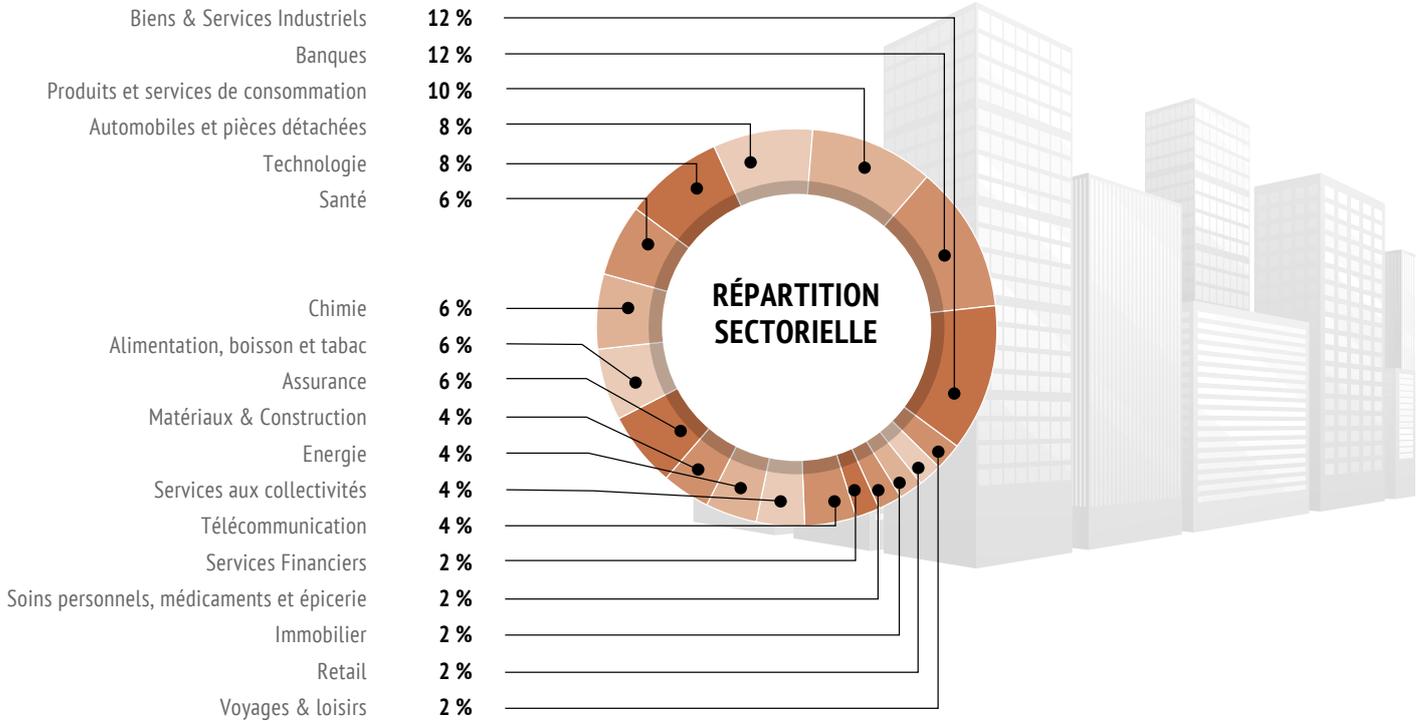
**AGENT DE CALCUL** : l'Indice de référence est calculé et sponsorisé par STOXX.

**REBALANCEMENT** : la composition de l'Indice de référence est revue annuellement mais l'Indice de référence est rebalancé trimestriellement.

(1) Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Crédit Mutuel Arkéa ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

(2) Les performances de l'Indice de référence sont calculées dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

# RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE



Source : Bloomberg<sup>(1)</sup> au 24 février 2023

(1) Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Crédit Mutuel Arkéa ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatée à un moment précis et sont susceptibles de varier.

## AVERTISSEMENTS

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") conformément à l'article 212-28 du Règlement général de l'AMF.

Les principales caractéristiques du support H Absolu 15 exposées dans cette communication à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé.

Les souscripteurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Documentation juridique" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base du produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit cette dernière prévaut.

Il appartient aux souscripteurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le support et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté un conseil financier et, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le support notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité du Groupe Crédit Mutuel Arkéa pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Crédit Mutuel Arkéa ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le support.

**Documentation juridique :** une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance ne peut être obtenue qu'en lisant la documentation juridique des titres de créance qui est composée :

- du Prospectus de Base en date du 14 novembre 2022 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n° 22-445 et le cas échéant, des Suppléments au Prospectus de Base, (<https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-11/programmestructuresnovembre2022.pdf>)
- des Conditions Définitives de l'émission, (<https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2023-03/conditionsdefinitiveshediosabsolu15.pdf>)
- du Résumé Spécifique lié à l'émission.

### Informations importantes :

- Le Prospectus de Base relatif à l'émission des Instruments Financiers a été approuvé en date du 14/11/2022 par l'AMF sous le n° 22-445 et est disponible sur les sites de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de l'Émetteur ([www.cm-arkea.com](http://www.cm-arkea.com)). Étant entendu que l'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur le produit.
- Crédit Mutuel Arkéa informe les investisseurs qu'un supplément au Prospectus de Base peut être publié a posteriori pendant la période de commercialisation. Les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication d'un supplément au Prospectus de Base auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrables après la publication du supplément précité. Les intermédiaires financiers aideront les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du potentiel supplément, et qui le souhaitent, à exercer leur droit de retirer leur acceptation.

**Restriction de vente :** il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir sur le support. Le support fait notamment l'objet d'une restriction permanente aux Etats-Unis et ne peut en aucun cas être acquis par des "US Person".

**Document d'informations clés :** la dernière version du document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse : <https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2023-03/kidhediosabsolu15.pdf>.

**L'attention des souscripteurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Titre de créance.**

Crédit Mutuel Arkéa est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Crédit Mutuel Arkéa est réglementé par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Crédit Mutuel Arkéa est supervisé par la Banque centrale européenne.

**Différence entre les titres de créances et les dépôts bancaires garantis, en termes de rendement, risque et liquidité :** avant l'acquisition de titres de créances, les investisseurs doivent prendre note qu'il existe un certain nombre de différences importantes entre les titres de créances et les dépôts bancaires, en ce compris sans limitation :

- les créances relatives aux titres de créances se situent à un rang inférieur à celui des créances au titre des "dépôts garantis" (à savoir les dépôts inférieurs au seuil de 100.000 euros qui bénéficient de la protection du système de garantie des dépôts résultant de la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014) ;
- de manière générale, les dépôts à vue seront plus liquides que des instruments financiers tels que les titres de créances ; et
- généralement, les titres de créances bénéficieront d'un rendement plus élevé que les dépôts garantis libellés dans la même devise et ayant une maturité similaire. Le rendement plus élevé résulte généralement d'un risque plus élevé associé aux titres de créances.

**Avertissement relatif à STOXX :** STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice de référence et déclinent toute responsabilité liée au négoce des supports ou services basés sur l'Indice de référence. Les souscripteurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site <http://www.stoxx.com>.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

<b>TYPE</b>	Titres de créance de droit français, présentant un <b>risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance</b> à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice de référence à l'échéance et non mesurable en cas de sortie en cours de vie, émis dans le cadre du Prospectus de Base de l'Émetteur daté du 14 novembre 2022 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° 22-445 et des Conditions Définitives de l'émission.
<b>ÉMETTEUR</b>	<b>Crédit Mutuel Arkéa</b> (Moody's : Aa3 au 30 juillet 2021 / Fitch : A au 09 décembre 2021). Les notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni un argument de souscription du support.
<b>DEVISE</b>	Euro
<b>INDICE DE RÉFÉRENCE</b>	L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5%, dividendes nets réinvestis et en retranchant un <b>prélèvement forfaitaire de 5 % par an</b> , (code Bloomberg : ISXE50T5).
<b>COTATION</b>	Euronext Paris (marché réglementé)
<b>CODE ISIN</b>	FR001400FU29
<b>AGENT DE CALCUL</b>	La valorisation du titre de créance est calculée par Crédit Mutuel Arkéa, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.
<b>ÉLIGIBILITÉ</b>	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
<b>OFFRE AU PUBLIC</b>	Oui en France avec obligation de publier un prospectus
<b>PRIX D'ÉMISSION</b>	100 % de la valeur nominale
<b>VALEUR NOMINALE</b>	1.000 euros
<b>MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION</b>	1.000 euros. Si le cadre d'investissement de H Absolu 15 est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
<b>MONTANT DE L'ÉMISSION</b>	30.000.000 €
<b>DATE D'ÉMISSION</b>	4 avril 2023
<b>DATE D'ÉCHÉANCE</b>	11 juin 2035
<b>DATE DE CONSTATATION INITIALE</b>	2 juin 2023
<b>DATE DE CONSTATATION FINALE</b>	4 juin 2035
<b>DATES DE CONSTATATION ANNUELLE</b>	3 juin 2024; 2 juin 2025; 2 juin 2026; 2 juin 2027; 2 juin 2028; 4 juin 2029; 3 juin 2030 ; 3 juin 2031; 2 juin 2032; 2 juin 2033; 2 juin 2034
<b>DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE</b>	10 juin 2024; 9 juin 2025; 9 juin 2026; 9 juin 2027; 9 juin 2028; 11 juin 2029; 10 juin 2030; 10 juin 2031; 9 juin 2032; 9 juin 2033; 9 juin 2034
<b>LIQUIDITÉ</b>	Crédit Mutuel Arkéa s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie de H Absolu 15 avec une fourchette achat/vente de 1 %.
<b>COMMISSION DE SOUSCRIPTION</b>	Néant
<b>COMMISSIONS</b>	Crédit Mutuel Arkéa paiera à chaque distributeur une commission de distribution calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 0,65 % TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.
<b>COMMISSION DE RACHAT</b>	Néant
<b>RÈGLEMENT/LIVRAISON</b>	Euroclear France
<b>GARANTIE EN CAPITAL</b>	<b>Risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.</b>
<b>VALORISATION</b>	Quotidienne dans des conditions normales de marché et publiée sur Six Telekurs. À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée sur une base bimensuelle par IHS Markit, un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de l'Émetteur.
<b>PÉRIODE DE COMMERCIALISATION</b>	Du 4 avril 2023 au 31 mai 2023.



## **LES GAMMES H**

SOLUTIONS DE PLACEMENT

H Absolu 15 est une offre des Gammes H.

Retrouvez tous les détails sur [www.hedios.com](http://www.hedios.com)